

PLAINVAL Infos

Bulletin municipal n° 2021-03

Le Mot du Maire

L'année 2020 a été une année particulière.

Pendant le premier semestre, nous avons eu le 15 mars des élections municipales qui ont laissé le village dans le questionnement puisqu'aucune majorité de n'était dégagée.

Tout de suite après, nous avons subi le confinement. Une situation que personne n'avait connu auparavant. Nous avons appris les gestes barrières, le port du masque pour nous protéger et protéger les autres.

Hélas, la pandémie fait toujours partie de nos vies à l'heure actuelle mais une lueur d'espoir semble apparaître à l'horizon avec la vaccination.

Le village a été touché puisque les travaux d'enfouissement ont pris du retard.

Les différentes cérémonies (11 novembre _les vœux) ont dû être réduites pour la présence du public voire annulées.

Pour la vie du village, le début de cette année 2021 a connu des changements : le regroupement scolaire a désormais un secrétariat indépendant, une nouvelle secrétaire de mairie a pris ses fonctions le 1^{er} mars. Le Conseil municipal se réunit à présent dans la salle polyvalente. Cela permettra ainsi d'accueillir plus de public quand les circonstances seront plus favorables.

Dès que la situation sanitaire le rendra possible, nous nous retrouverons pour un moment de convivialité.

Monique MORLIGHEM
Maire



**Ouverture au public de la
Mairie :**

Permanences :

Secrétariat de Mairie :

Mercredi de 11h00 à 12h00

Vendredi de 16h30 à 18h00

Madame la Maire :

Mercredi de 11h à 12h

Vendredi de 17h00 à 18h00

Des adjoints par alternance :

Mardi de 16h00 à 17h00

Ou sur Rendez-vous

☎ : 03.44.78.53.12

mairie.plainval@orange.fr



Commune de Plainval-Officiel

ETAT CIVIL

Madame Ophélie PERCHELET et Monsieur Toufik AMROUNI se sont dit OUI, le 24/10/2020. Nous leur souhaitons tous nos vœux de bonheur.

Sommaire :

A la une	p 162
Retour en Images.....	p 3-4
Travaux sécurité et voiries..	p 5
Jeunesse et école	p 6
Environnement et solidarité.....	P 7-8
Vie associative et sportive....	p 9
Patrimoine.....	p 10-11

Madame Sandrine BEGAIX a pris ses fonctions le 1er mars en qualité de secrétaire de mairie. Mme la Maire tient à remercier Mme Annick BOYENVAL pour avoir assuré l'intérim pendant 3 mois.

A LA UNE



Lors des différentes réunions du Conseil Municipal, les gestes barrières ont été respectés : 9 ou 10 membres du conseil municipal étaient présents.

Le Conseil s'est réuni dans la salle Polyvalente permettant le respect de la distanciation entre tous avec port du masque obligatoire.

Pour l'instant, le public n'est pas admis conformément aux textes en vigueur.

Petit Rappel : le compte rendu de chaque conseil municipal est affiché sur le panneau de la mairie, les petits panneaux disposés dans le village ne permettent pas la mise à disposition de l'intégralité du contenu.

Les principaux points abordés le 19 février :

- ✓ La création d'un poste pour remplacer la secrétaire de mairie
- ✓ La mise en place d'un régime indemnitaire pour les agents
- ✓ La signature d'une convention entre la commune et le Plateau Picard à propos du matériel de voirie
- ✓ La participation financière pour la réalisation des travaux complémentaires au réseau Oise Très Haut Débit (SMODTH)

Les principaux points abordés Le 2 avril :

- ✓ Compétence en urbanisme du Plateau Picard
- ✓ Approbation du Pacte de Gouvernance du Plateau Picard
- ✓ Adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60)
- ✓ Durée d'amortissements
- ✓ Approbation du Compte de Gestion 2020
- ✓ Approbation du Compte Administratif 2020
- ✓ Affectation des résultats
- ✓ Vote des taux des taxes locales

Les principaux points abordés Le 9 avril :

- ✓ Droit de place - Camion de vente de fruits et légumes
- ✓ Extension des compétences de la Communauté de communes du Plateau Picard au volet « Mobilité »
- ✓ Approbation du budget primitif 2021 (voir tableaux pages suivante)

Madame la Maire précise que le budget 2021 est un budget de transition dans la mesure où c'est une première pour cette mandature et qu'il faut régler le passif avant de se projeter dans l'avenir

Le budget communal doit être voté en équilibre par sections. Il a été transmis à la Trésorerie qui l'a estimé cohérent. Le budget 2021 a été approuvé par 9 voix POUR et 2 voix CONTRE.

En Bref ...

Réparation de la bouche d'incendie rue du Pressoir, le devis s'élève à 1.864,40€ HT.

Le ballon d'eau chaude dans la salle Polyvalente a dû être changé, la facture s'élève à 1.093€ HT.

La révision complète du tracteur a été effectuée pour un montant de 2.233,11€ HT



Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants, nous les invitons à se faire connaître en mairie, et s'inscrire sur les listes électorales.



9 voix POUR et 2 CONTRE

9 voix POUR et 2 CONTRE

Taxe foncière Bâtie :
46,72% (Taux pour la commune ; 25,18% - Taux pour le Département : 21,54%)

Taxe foncière Non Bâtie :
98,88%

Le conseil municipal a décidé de s'opposer à l'installation d'éoliennes sur le territoire de la commune. Il apportera une réflexion sur l'installation de panneaux photovoltaïques.

A LA UNE

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget communal est à la fois un acte de prévision et d'autorisation. Acte de prévision car il constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année. Acte d'autorisation car le budget est l'acte juridique par lequel le maire (organe exécutif de la collectivité locale) est autorisé à engager les dépenses votées par le Conseil Municipal. Ce budget se divise en deux parties : le fonctionnement et d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe :

- ✓ Toutes les **dépenses** nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions)
- ✓ Toutes les **recettes** que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes et, éventuellement, des reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer. Il s'agit notamment du produit des quatre grands impôts directs locaux, de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et de la dotation générale de décentralisation (DGD).

La section d'investissement comporte :

- ✓ **En dépenses** : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...);
- ✓ **En recettes** : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
C/011 - CHARGES A CARACTERE GENERALE	137 800 €	C/70 - PRODUITS DE SERVICES	200 €
C/012 - CHARGES DE PERSONNEL	130 800 €	C/73 - IMPOTS ET TAXES	58 365 €
C/014 - ATTENUATION DE PRODUITS	17 150 €	C/74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	93 410 €
C/65 - CHARGES DE GESTION COURANTE	96 510 €		
C/66 - CHARGES FINANCIERES	4 050 €		
C/67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 800 €		
C/022 - DEPENSES IMPREVUES	15 000 €		
C/023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	315 103 €	C/002 - RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	611 133 €
Opérations d'ordres	50 110 €	Opérations d'ordres	5 215 €
C/042		C/042	
TOTAL	768 323 €		768 323 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
C/16 - EMPRUNTS ET DETTES	24 951 €		
C/20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 000 €		
C/204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	162 395 €		
C/21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	142.500€		
C/020 - DEPENSES IMPREVUES	15 000 €		
Opérations d'ordre		C/001 - SOLDE D'EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORTE	14 848 €
C/40	5 215 €	C/021 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	315 103 €
		Opérations d'ordre	
		C/040	50 110 €
TOTAL	380 061 €		380 061 €

Retour en Images...

Malgré les circonstances particulières, la municipalité a eu à cœur de maintenir la magie de Noël à Plainval, dans le respect des gestions barrières. Pour le plus grand plaisir des petits mais aussi des plus grands et des adultes, c'est en calèche que le Père Noël a fait le tour du village s'arrêtant à proximité des maisons où résident les enfants. Larges sourires, étoiles dans les yeux, confidences et dessins attendaient l'Honorable Vieillard.



Les jeunes du village et les membres de l'association SLC ont préparé bénévolement, pendant plusieurs semaines sapins et décorations afin d'embellir notre commune. Nous les remercions sincèrement pour cet investissement.



Ce qu'ils en pensent...

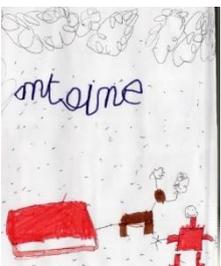
Gabriella PINTO, 6 ans :

« Depuis ma fenêtre, j'ai vu le Père Noël préparer son attelage. Et comme il a tourné de l'autre côté de la rue, j'ai pris mon vélo avec mon grand frère Enzo et on a pédalé super vite, pour le rattraper »

Gabriella accompagnée de son grand frère a suivi un long moment le cortège. « Quand il s'est arrêté devant ma maison, je lui ai donné la liste que j'avais préparé. J'ai pu lui parler et même faire une photo avec lui »

La photo qui a été prise par un des bénévoles accompagnant le cortège a été remis à la famille pour faire de cet instant un doux souvenir.

A ce jour Gabriella n'a pas encore dépensé son bon cadeau. Ses parents expliquant que l'anniversaire de leur fille étant en novembre, suivi de Noël, le bon d'achat leur permet de remettre à plus tard un achat sur un moment de l'année moins chargé en cadeaux.



Les lutins, qui accompagnaient le Père Noël, ont distribué à 68 enfants de la commune, âgés de moins de 12ans des bons d'achats passant de 10€ les années précédentes à 25€ par enfant cette année.

Retour en Images...

Dans un second temps, 59 bons d'achats d'une valeur de 65€ ont été octroyés aux séniors de la commune âgés de plus de 65 ans.

Mme Claudine et Mr Daniel TOUSSAINT témoignent :

Mme Toussaint a bénéficié pour la première année du bon d'achat pour les aînés, distribués à partir de 65 ans. Son mari, lui en dispose depuis plusieurs années.

« Nous préférons les bons cadeaux plutôt que des colis comme le font d'autres communes. En fonction des préférences alimentaires, ou des régimes particuliers, c'est plus difficile de contenter tout le monde. Et puis cela permet de s'offrir un achat coup de cœur, ou de palier à un besoin particulier comme une panne d'électroménager par exemple. Nos projets d'achats dans les semaines à venir : un barbecue, ou une belle tonnelle, pour profiter des beaux jours, nous qui avons la chance de vivre à la campagne, notamment en ces temps de confinement. »

« La calèche du Père Noël dans le village a mis de l'animation, à une période où nous étions enfermés chez nous, et c'est beau de voir les jeunes s'investir dans la décoration du village. Ça change les idées. »

Lors de l'épisode neigeux du week-end 16 janvier, l'agent communal a déneigé et salé les rues du village mais aussi les routes menant au cimetière et à la Fosse Thibault. La Municipalité remercie M. DARCAIGNE qui a bénévolement passé la lame rue du Friquet.



Batailles de boule de neige et la confection d'un bonhomme de neige ont réjoui les enfants et adolescents du village.



Rappelons qu'après la visite de M. Olivier PACCAUD (sénateur de l'Oise). C'est le sénateur Edouard COURTIAL qui est venu à Plainval.



Nous avons appris le décès accidentel de M. Olivier DASSAULT le 7 Mars 2021. Madame La Maire a présenté ses condoléances à la famille au nom de la commune. En sa qualité de député de la 1^{ère} circonscription de l'Oise, il a toujours répondu favorablement aux diverses sollicitations.

Travaux, sécurité et voiries

Travaux en cours ...

La première phase des travaux d'enfouissement arrive à son terme. Dans un second temps viendra le passage d'Orange pour les télécommunications puis celui du Réseau à Très Haut Débit pour en terminer par le retrait des poteaux électriques existants.



Nous constatons trop régulièrement des dépôts d'ordures sauvages : végétaux, gravats, objets, meubles et autres n'ont pas leur place dans les chemins de terre, carrière, espace boisé et propriétés privées. Il est tout à fait inamissible de constater de tels actes, lorsque de nos jours nous connaissons l'impact environnemental et visuel de tels actes d'incivisme. Rappelons qu'une déchetterie gratuite ouverte 6 jours sur 7 est accessible à tous les résidents du Plateau Picard.

Si vous êtes témoins de tels actes nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie. Tout dépôt sauvage avéré sera lourdement sanctionné. Il en est de même pour les dépôts faits au niveau des containers de tri.



En Bref :



Oise Habitat réalise plusieurs logements locatifs, ceux-ci sont situés rue du Parc, 4 appartements - 3 maisons individuelles. Le dossier de demande de logement pourra être saisi à compter d'avril sur le site www.oisehabitat.fr



Désormais, la Rue de la Montagne est interdite dans sa totalité.

Seul, l'entretien de la chaussée est à la charge des services communaux. Chaque riverain est tenu d'assurer le nettoyage du trottoir tout au long de sa propriété et d'en dégager la neige par exemple.

Nous invitons à la vigilance des conducteurs lors du stationnement de leur véhicule, pour que les piétons avec poussette parfois, puissent circuler sur les trottoirs.

Jeunesse, école

Du changement au SRPI Plainval et Le Plessier sur St Just :



Le SRPI, désormais autonome, a une nouvelle secrétaire en la personne de Mme Cécile LOUVET qui est en poste depuis le 1^{er} janvier à raison de 8 heures hebdomadaires. Elle s'occupe des menus en relation avec la Sagère (société de restauration collective), recueille les inscriptions et les chèques (une étude est en cours pour faciliter le paiement), intervient sur la partie administrative et comptable.

Vous pouvez la contacter tous les jours soit en direct soit en laissant un message de 9H30 à 10H30 au **06 71 60 04 36** ou par mail à l'adresse suivante : srpi.plainval@orange.fr



Le secrétariat est situé à la mairie du Plessier sur Just, une permanence est assurée le vendredi de 16h30 à 19h30 (les horaires peuvent être modifiés en fonction des restrictions sanitaires).



Les documents de présence ainsi que les chèques sont remis au Plessier et ne seront plus acceptés à la mairie de Plainval.



Votre enfant va prochainement entrer à l'école, inscriptions quand et comment :

Les inscriptions à l'école : se feront le 25 mai jusque 18H. Pour la Petite Section, (PS) 3ans, l'école est obligatoire ; par contre pour la Toute Petite Section (TPS) 2ans, elle se fera en fonction des effectifs.

Il faut vous rendre en mairie muni : soit du livret de famille ou d'un acte de naissance de l'enfant, les cartes d'identité des représentants légaux, la photocopie du carnet de vaccinations de l'enfant à jour et d'un justificatif de domicile. Si votre enfant change d'école, il faudra soit un document de radiation ou la dérogation établie par l'autre collectivité.

Le conseil du SRPI a décidé de ne pas reconduire le périscolaire compte tenu du peu d'enfants le fréquentant et des frais occasionnés. Ce service pourra être remis en place d'ici un an ou deux, à partir d'une étude sérieuse.

N'hésitez pas à vous rapprocher du service petite enfance de la Communauté de communes, pour vous accompagner dans votre recherche d'un mode de garde pour vos enfants. 03.44.78.70.02 ram@cc-plateaupicard.fr

En Bref ...



La machine à laver sèche a été déplacée dans les locaux de l'école, pour des raisons évidentes d'ergonomie et de sécurité Radiateur déplacé, branchement électrique et évacuation d'eau créés.

La chasse d'eau des toilettes de l'école a été réparée.

Ces travaux ont été réalisés par Mr Dovergne, 1^{er} adjoint.

Offre d'emploi : Me Bastin, directrice du centre de loisirs, basé au Plessier sur St Just du 07 au 31 juillet, recherche un diplômé BAFA ou stagiaire BAFA ou équivalent. Plus d'info : 06.52.46.05.76 ou periscolaire.srpi@orange.fr

2 voix CONTRE
1 voix POUR
1 ABSTENTION

Le compte-rendu du dernier conseil d'école est à votre disposition dans le panneau d'affichage de l'école

Environnement et solidarité

La vie en collectivité oblige chacun d'entre nous à un respect mutuel.



Les chiens ne doivent pas souiller les trottoirs, espaces verts publics, espaces de jeux et parkings par leurs excréments, ni gêner les voisins par leurs aboiements. La divagation des animaux est interdite sur le territoire de la commune.

Une convention avec la SPA a été signée, pour que les animaux errants soient pris en charge. Les propriétaires devront alors s'acquitter des frais de fourrière.



Les chiens susceptibles d'être dangereux sont classés en 2 catégories : chien de garde et de défense et chien d'attaque. Il appartient aux propriétaires de réaliser les démarches administratives obligatoires et de déclaration à la mairie.



L'usage des engins à moteur (tondeuses, motoculteur, tronçonneuse,) est limité par le règlement départemental d'hygiène (article 11 de l'Arrêté Préfectoral N° 2009-297 du 28/04/2009) aux périodes suivantes :

- **Lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30**
- **Samedi : 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- **Dimanche et jour férié : 10h00 à 12h00**

Motos, quads doivent également être utilisés dans le respect du voisinage et sont interdits sur l'aire de jeu.

La LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) recommande fortement de ne pas élaguer, ni tailler les haies et les arbres entre le 15 mars et le 31 juillet.

La raison ? Protéger les oiseaux pendant leur période de reproduction et de nidification.



En bref :

Un 2eme ramassage :

En attendant de pouvoir disposer d'un autre point d'apport volontaire pour le tri des déchets ménagers dans le village, un deuxième ramassage hebdomadaire est mis en place pour que soient disponibles les colonnes de tri.

Les sacs pour les déchets verts sont disponibles en mairie. N'hésitez pas à vous y rendre lors des permanences. Trois sacs sont distribués par logement, et pour la saison.

Les sacs de déchets verts sont ramassés chaque **jeudi matin du 1er avril au 28 octobre 2021**. Vous pouvez également choisir de les apporter en déchetterie.



Le brûlage à l'air libre d'ordures ménagères et de tout autre déchet est strictement interdit.



Le fleurissement de la commune c'est pour bientôt...

Une fois les dernières gelées passées.

Environnement et solidarité

De l'éco quoi ?

L'éco pâturage est arrivé sur la commune.

Mr PLATEL berger et ses chiens, accompagnent le troupeau pour brouter sur les terres communales.

Et pourquoi ?

- ✓ Il favorise la biodiversité et enrichit les sols,
- ✓ Il permet une diminution de l'emprunte carbone,
- ✓ Ainsi que la suppression des désherbants et autres produits phytosanitaires
- ✓ Il réduit également les nuisances sonores.



STOP !
Pas de lingettes
dans vos
toilettes
même
biodégradables



Les lingettes :
• Bouchent les tuyaux
• Polluent l'environnement
• Entraînent des interventions coûteuses
• Contribuent à augmenter les factures d'eau

En 2020, 26 interventions ont été nécessaires sur les postes de refoulement des rues Friquet et du Faubourg. Chacune a mobilisé 2 agents et 2 véhicules pour déboucher les pompes.

La pompe rue du Faubourg a été remplacée après 1 an de fonctionnement alors qu'une pompe a une durée de vie moyenne de 7 ans.

Communauté de Communes du Plateau Picard
Pôle environnement
Tel. 03 69 12 50 70
Courriel. pole_environnement@cc-plateaupicard.fr
Adresse. Rue Sarraill à Saint-Just-en-Chaussée



Les lingettes, comme le dit cette affiche, malheureusement personnalisée, ne sont pas biodégradables à l'instant T.

Il faut que chacun soit conscient que lorsque les canalisations sont bouchées, le déplacement de SUEZ est facturé. Cela implique une augmentation de votre facture d'Eau et d'Assainissement.



Le recensement des jeunes, fille ou garçon, dès l'âge de 16 ans, est obligatoire. Ils doivent se présenter en mairie avec une pièce d'identité, le livret de famille ou un acte de naissance, un justificatif de domicile. Une attestation de recensement est remise, elle sera demandée lors des différents concours ou examens : Bac - CAP - BEP. - passage du permis de conduire...

Patrimoine

La cérémonie du 11 novembre s'est déroulée masquée et en petit comité.

La mémoire des héros de la Première Guerre Mondiale a été honorée dans le respect des consignes préfectorales. Après la lecture du texte officiel par Madame la Maire, le traditionnel dépôt de gerbe, les élus ont entonné La Marseillaise.

Cette année, les enfants du périscolaire ont souhaité contribuer à cet hommage en fabriquant une couronne aux couleurs républicaines. La couronne et la gerbe ont été déposées au pied du monument aux Morts.

Les enfants du périscolaire ont souhaité contribuer à cet hommage en fabriquant une couronne aux couleurs républicaine. Celle-ci a été déposée avec la traditionnelle gerbe, lors de la cérémonie du 11 Novembre.



Comme prévu par la précédente mandature, l'extension du colombarium a été effectuée. Néanmoins nous avons souhaité une continuité en plaçant le « jardin du souvenir et la stèle » dans son prolongement.



Patrimoine

L'histoire du nom des rues de notre village

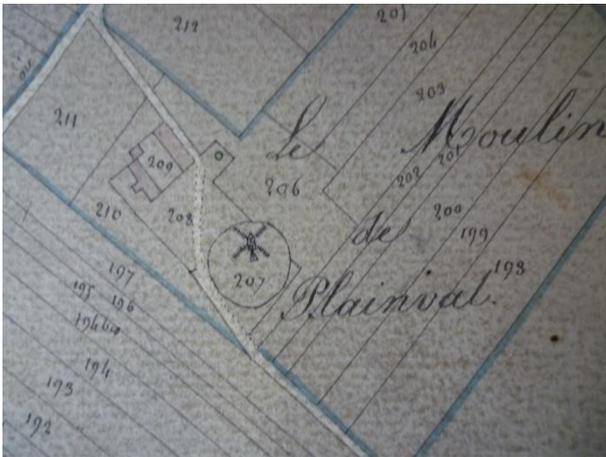
La Rue du Moulin :

Il conviendrait plutôt de dire la Rue des Moulins.

En effet il existait autrefois trois moulins différents et la Rue du Moulin actuelle y conduisait.

Des titres du Moyen-âge font mention d'un moulin à eau qui existait sur l'Arré entre Plainval et Saint Just en Chaussée. Rappelons que l'Arré prenait sa source vers la Ferme du Val et coulait dans le fond du village avec un débit suffisant pour entraîner la roue d'un moulin... Aujourd'hui elle prend sa source à Saint Just en Chaussée où ne coule qu'un filet d'eau qui tarit en été.

Deux moulins à vent destinés à la mouture des grains étaient implantés sur le territoire de la Commune : l'un en pierres, l'autre en bois. Ils figurent sur le cadastre de 1819 :



Reproduction du cadastre de 1819 - le moulin de bois



Reproduction du cadastre de 1819 - le moulin de pierre

Ces deux moulins se trouvaient à droite de la route qui conduit au cimetière sur la ligne de crête exposés au vent dominant du sud-ouest mais pouvaient être tournés en fonction de sa direction. Ils sont inscrits sur les recensements de population car habités en permanence jusqu'en 1872 (les derniers meuniers sont les familles SINOT Joseph et BAVARD Auguste). Ils n'apparaissent plus sur les recensements suivants (1876 puis 1881) et ne sont donc plus habités et sans doute plus en fonction.

La parole est à vous ...

Si vous souhaitez transmettre vos remarques et vos suggestions, n'hésitez pas à les déposer dans la boîte aux lettres à l'attention de madame La Maire.

Dans l'attente de vous lire, à notre tour.